

# FICHE D'INSCRIPTION

## CONDITIONS D'ADHESION



2024 - 2025



*Parapher toutes les pages SVP*

BABY  SHETLAND  SHETLAND COMPET  DOUBLE PONEY  ADULTE

Mme/M. NOM : ..... PRENOM : .....

NOM DE VOTRE ENFANT : ..... SON PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE DU LICENCIÉ : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

TELEPHONE 1 où vous êtes toujours joignable (urgence) : .....

TELEPHONE 2 : .....

ADRESSE E-MAIL (des parents si mineur) *pour les stages et animations* :

<i>Merci d'écrire lisiblement</i>
-----------------------------------

GALOP ACQUIS : ..... NIVEAU EN COURS : .....

JOUR DE REPRISE 1 : ..... HEURE : .....

JOUR DE REPRISE 2 : ..... HEURE : .....

SOUSCRIT A L'ASSURANCE ANNULATION : OUI  NON

*Merci de remplir toutes les lignes du contrat et de parapher chaque page*



*à parapher ici*

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## FORFAIT ANNUEL

L'inscription est souscrite pour une année à jour et à heure fixes.

Le tarif est préférentiel par rapport au trimestre de 15% à 20%.

Le forfait annuel comprend : 1 cours/semaine à partir du 9 septembre 2024 jusqu'au 22 juin 2025, hors périodes scolaires.

## FORFAIT TRIMESTRIEL

A régler en une seule fois en début de trimestre (3 trimestres/an)

1<sup>er</sup> trimestre du 9 septembre au 8 décembre 2024

2<sup>e</sup> trimestre du 9 décembre 2024 au 23 mars 2025

3<sup>e</sup> trimestre du 24 mars au 22 juin 2025

Les forfaits annuels et trimestriels sont suspendus pendant toutes les vacances scolaires :

Toussaint : du 21 octobre au 3 novembre 2024

Noël : du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025

Hiver : du 17 février au 2 mars 2025

Printemps : du 14 avril au 27 avril 2025

## REGLEMENT DU FORFAIT ANNUEL

Le règlement est annuel, il peut s'effectuer en plusieurs chèques (6 au maximum) mais la totalité de la somme doit être perçue le jour de l'inscription.

En aucun cas ces chèques ne pourront être récupérés en cas d'arrêt du forfait, et ce pour n'importe quel motif que ce soit, ils sont acquis par le haras pour solde de facture acquittée.

## LICENCE FEDERALE

La licence permet d'être affilié à la Fédération Française d'Equitation. Elle permet d'être assuré en cas d'accident, et ce dans tous les centres équestres de France affiliés à la Fédération Française d'Equitation. Elle permet également de passer les examens fédéraux.

La licence est obligatoire pour la souscription d'un forfait au poney club du Haras d'Eloge.

## RECUPERATION

L'adhérent a le droit pour n'importe quel motif de récupérer 6 séances dans l'année, soit 2 séances par trimestre. Pour bénéficier de ce droit, il devra avoir annulé sa séance 24 heures au moins avant le jour de sa reprise. Il pourra récupérer ses séances en fonction des places vacantes hors samedi. Ces rattrapages sont à convenir avec le moniteur.



à parapher ici

## CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical pour participer aux compétitions sera demandé à chaque adhérent en début d'année.

Pour ceux qui pratiquent l'équitation en compétition, la mention « pratique de l'équitation en compétition » devra être spécifiée.

Il ne faut pas préciser de disciplines, il serait refusé par la FFE.

## ANNULATION DU FORFAIT ANNUEL

En cas d'un accident suite à une chute de cheval au Haras d'Eloge, une déclaration sera établie dans les cinq jours, en y joignant un certificat médical. Si vous n'optez pas pour l'assurance décrite ci-dessous, nous vous proposons de récupérer les cours que vous avez manqué pendant votre immobilisation ou bien de vous les reporter l'année suivante en cas d'arrêt prolongé.

Aucun remboursement ne sera envisageable.

Pour tout autre motif, il existe une assurance annulation.

Nous travaillons avec le Cabinet PEZANT qui propose une assurance annulation pour un coût de 21€ par an et par forfait inférieur ou égal à 1.000€, et de 33€ par an pour tout forfait supérieur jusqu'à 2.000€.

Cette dernière assurance est facultative mais en dehors du cas indiqué ci-dessus aucun remboursement pour quelque raison que ce soit (accident, maladie, mutation...) ne sera possible.

## STAGES, PERFECTIONNEMENTS

Le Club organise tout au long de l'année des stages et des perfectionnements. Le règlement doit avoir lieu avant le début des activités. Les inscriptions sont fermes et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ni être reportées.

## TENUE ET EQUIPEMENT

Pour monter, le cavalier doit être équipé :

- d'un pantalon d'équitation,
- de bottes ou de chaps,
- d'un licol (tailles adaptées aux poneys montés),
- d'un sac de pansage avec brosses et cure-pieds,
- de guêtres et de protège-boulets à partir du galop 3,
- d'un casque ou d'une bombe trois points aux normes européennes.

## RECOMMANDATIONS

Il est demandé d'arriver minimum 15 minutes avant la séance pour préparer son cheval et de prévoir également 15 minutes après pour s'en occuper.

Pour les niveaux Baby Shet, l'heure de cours est composée de 15 minutes d'approche du poney et de 30 minutes de pratique.



*à parapher ici*

## DISCIPLINE et SECURITE

Chaque adhérent doit respecter les chevaux et les poneys ainsi que tout autre animal sur le site. Il est interdit d'ouvrir et d'entrer dans les enclos qui protègent nos animaux de ferme.

Les chiens ne sont pas autorisés.

Il convient pour chaque adhérent de respecter aussi les lieux et installations, entre autres de jeter ses déchets dans les poubelles et certainement pas par terre ni dans les poubelles à crottins.

Aucun objet (poussette, vélo, trottinette ou autre) ne doit encombrer les allées empruntées par les chevaux. Aucun jeu de ballon risquant d'effrayer les chevaux n'est permis.


Les voitures ne sont pas autorisées dans les allées. Elles doivent être garées uniquement au niveau du parking et en aucun cas devant le poney club, ni devant le club house.

Il est conseillé de ne rien laisser d'apparent dans les voitures ou près des boxes. Le Haras d'Eloge décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation au sein de sa structure.


De même, sa responsabilité ne saurait être engagée dans le cas d'un accident provoqué par un manquement au règlement intérieur.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du haras, sur toute installation ou dans quelque local que ce soit, ouvert ou fermé, autant que sur tous les abords extérieurs ou intérieurs des boxes, hangars et réserves de la structure toute entière (centre équestre et poney club).

Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité du Haras d'Eloge uniquement pendant l'heure d'équitation et lors du temps de préparation de l'équidé soit 15 min avant puis 15 min après.

 Je déclare Mme, M. .... , étant l'intéressé(e) ou le représentant légal du mineur dénommé en page 1, avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations équestres, des conditions d'assurance de la licence, des conditions d'assurance annulation et ce en conformité avec l'article 321-1 du Code du Sport, ainsi que du règlement intérieur du Haras d'Eloge.

Le règlement intérieur est consultable dans la sellerie du poney club et sur notre site internet.

 Fait à Les Loges-en-Josas, le .....

Signature :

## TARIF 2024 - 2025

Forfait	Annuel	1 <sup>e</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre
Baby - de 6 ans	620€	315€	230€	230€
Shetland	690€	340€	250€	250€
Shetland COMPET	730€	360€	260€	260€
Double poney	880€	395€	325€	325€
Adulte 18+	970€	455€	340€	340€

**Licence FFE** 25€ pour les mineurs - 36€ pour les majeurs



à parapher ici